



Paris, le 2 avril 2008

USE / CFDT

30 passage de l'arche
92055 LA DEFENSE CEDEX
Tél. : n° 01 40 81 24 00
Fax : n° 01 40 81 24 05
Courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net

Monsieur le Ministre d'État
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de
l'aménagement du territoire
246 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Réf. : USE CFDT HL-2008 / 17

Monsieur le Ministre d'État,

Lors de la rencontre avec les directeurs, le 6 décembre 2007, vous avez dit :
« Sachez que tout sera fait, évidemment, dans la concertation et la transparence ».
Dans un message aux agents du MEEDDAT, le 7 décembre 2007, vous écrivez :
« La construction de ce ministère ne peut se faire et réussir qu'avec vous, dans un esprit de concertation, d'écoute, de dialogue et de respect ».
Au CTPM du 18 décembre 2007, dans votre discours, vous assurez que vous veillerez « à ce qu'une large concertation soit menée au premier trimestre 2008 avec l'ensemble des organisations syndicales pour les associer aux réflexions et recueillir leur sentiment si jamais certains sujets venaient à se préciser. ».
Lors de l'audience du 6 mars 2008 avec votre directeur de Cabinet, C.Fremont, celui-ci a réaffirmé l'importance du dialogue social et de sa qualité au MEEDDAT.

A ce jour et malgré nos demandes pour le moins répétées d'un accord de méthode de travail et d'un cadrage pour garantir les intérêts individuels et collectifs des personnels, nous constatons qu'un véritable clivage entre vos propos, ceux de votre Cabinet et les pratiques instaurées par votre administration existe.

Les exemples sont malheureusement nombreux :

- Les documents de travail sont soit inexistant, soit remis en séance, soit quelques heures avant la réunion...

La circulaire sur les principes et modalités retenus dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale – 18 pages – nous a été remise en séance, ne nous laissant aucune possibilité de consulter nos instances sur son contenu. Idem pour les

mesures catégorielles 2008 (document arrivé par mail à 10 h 35 pour une réunion à 14 h 30, une seule page recto/verso sans aucun bilan ni évaluation digne de ce nom). Idem pour le dossier du transfert des Parcs pour lequel nos représentants ne disposent d'aucun texte.

- Les délais imposés ne sont pas tenables si l'on souhaite réellement une réflexion approfondie (réunion avec les syndicats les 17/18 mars, réunion avec les préfigureurs, le 19 mars et CTPC, le 20 mars).
- La désinvolture de certains membres de votre Administration, voire leur mépris répété face à nos représentants et à nos remarques sur les méthodes de travail obèrent toute réelle concertation.

Pour exemple, le groupe de pilotage sur la protection sociale complémentaire au cours duquel votre représentant a clairement affiché son refus total d'une discussion, allant jusqu'à prévenir qu'il n'y aurait sans doute pas de nouvelle séance de «négociations».

Et que dire de la réorganisation « secrète » des services des affaires maritimes (DRAM/DDAM) qui fait l'objet de courrier entre votre secrétaire général et celui du Ministère de la Défense sans qu'aucune information ou concertation avec les organisations syndicales du MEEDDAT n'aient eu lieu ?

Monsieur le Ministre d'État, rien ne peut se bâtir dans le déni et sans respect. Nous ne pouvons jouer correctement notre rôle de représentants du personnel dans ces conditions déplorables, totalement indignes d'un dialogue social durable.

Pour qu'il progresse enfin et soit productif, il convient d'en avoir la volonté politique. Vous dites l'avoir. Votre administration est loin de nous en donner la preuve.

Ce n'est qu'en ayant en face d'elle des interlocuteurs justes, droits, honnêtes et responsables que la CFDT acceptera de continuer à participer aux groupes de travail.

En cette semaine du développement durable, nous émettons le vœu que les propos tenus dans vos discours soient enfin actés et mis en œuvre par l'administration que vous dirigez.

Si tel n'était pas le cas, la CFDT en tirerait publiquement et largement les conclusions qui s'imposent et en informerait les personnels, les acteurs concernés par le champ du MEEDDAT et les citoyens.

Le Secrétaire Général de
l'Union des Syndicats de l'Équipement



Hubert Lebreton

Copie : Cabinet + SG + FGTE + Confédération CFDT